LA LETTRE D'ACTUS
Lettre de suivi de l'actualité politique

Mise à jour 3 juin 2020 ∗ N° 36

Lettre rédigée par le service des politiques d'inclusion de la DDA-PI
en lien avec la commission du CA « défense et promotion des droits et libertés »

SOMMAIRE

Contribution d'APF France handicap sur le « monde d'après » 2

POLITIQUE DU HANDICAP 2

Covid-19 : synthèse parlementaire « Handicap et famille » 2
Covid-19 et handicap : alerte sur la dégradation des conditions de vie 3

SANTÉ 3

Ségur de la Santé 3
Déconfinement et reprise de soins : les lignes directrices 4
Covid-19 et précarité : alerte sur la santé 4
Projet de loi urgence sanitaire : l'avis de la CNS 4

ÉDUCATION 5

Déconfinement : les protocoles pour la reprise 5

ACCÈS AUX DROITS 6

Confinement et handicap : veille sur l'accès aux droits et la vie à domicile 6

RESSOURCES 6

Plan de rebond solidaire : rencontre avec la Secrétaire d'Etat Christelle Dubos 6

AUTONOMIE 7

Projet de loi dette sociale et autonomie 7

EMPLOI 8

Plateforme « Mon Parcours Handicap » 8
Enquête Agefiph/Ifop : la situation des personnes handicapées pendant la crise de coronavirus 8

ACCESSIBILITÉ 9

Décret transports et déconfinement 9

COVID 19 – APPELS SIGNES PAR APF FRANCE HANDICAP 9

Déconfinement : les 15 mesures du Pacte du pouvoir de vivre 9
Covid-19 et relance : signez l'Appel à la reconstruction 10

CALENDRIER PRÉVISIONNEL 10

Contribution d'APF France handicap sur le « monde d'après »

Alors que le président de la République a annoncé une « refondation » de la société et que les prises de paroles sur le « monde d'après » se multiplient, le Conseil d'administration a élaboré une note politique sur ce « monde d'après » qui doit, pour nous, marquer une vraie rupture avec le monde d'avant : « ***Demain, une société plus juste, apaisée et durable, fondée sur les droits humains*** ». Cette note rappelle les principes incontournables pour la participation de toutes et tous, définit des priorités pour une refondation sociétale et présente 50 propositions.

Nous vous invitons à la diffuser auprès des acteurs publics de votre département ou de votre région, vos partenaires de la société civile, journalistes et toutes autres personnes influentes sur votre territoire. Pour cela, nous vous proposons une trame de courrier pour accompagner l'envoi de cette contribution.

Pour en savoir plus :

☞ Notre article détaillé sur l'intranet : [cliquez ici]

☞ Contribution APF France handicap sur le « monde d'après » : [cliquez ici]

POLITIQUE DU HANDICAP

Covid-19 : synthèse parlementaire « Handicap et famille » *Mai 2020*	Le 13 mai a été mise en ligne la synthèse établie par les députées **Agnès Firmin Le Bodo (AGIR ensemble, Seine-Maritime) et Jeanine Dubié (Libertés & Territoires, Hautes-Pyrénées)**, référentes pour les sujets « Handicap et famille » de la commission des Affaires sociales dans le suivi des conséquences de la crise du Covid-19, sur la base des auditions menées ces dernières semaines. Elles y formulent 6 principales recommandations : • Mettre en œuvre une stratégie claire en cas de contamination d'un membre de la famille. • La fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI) pour les salariés intervenant à domicile. • Assurer la sécurité financière des associations d'aide familiale après la fin de la période de confinement. • Assurer au plus tôt le déploiement du service public de versement des pensions familiales. • Créer un « fonds covid-19 » pour neutraliser les conséquences budgétaires de la crise. • Verser automatiquement la prestation de compensation du handicap (PCH) pour répondre aux nouveaux besoins d'aide à domicile liés au confinement.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **APF France handicap a été auditionnée** par les députées, au niveau national comme au niveau local. Nous prenons acte des recommandations du rapport et serons attentifs aux suites qui y seront données par les parlementaires dans de futurs débats sur les mesures post-confinement. Le 28 mai, le Collectif Handicaps a adressé un courrier aux deux députées dans lequel il alerte sur des enjeux complémentaires : l'accessibilité de l'information ; l'approvisionnement en équipements de protection de type masques transparents et/ou visières ; la question des transports et de la mobilité ; le télétravail ; l'anticipation de la période estivale ; les difficultés rencontrées par les élèves en situation de handicap lors du retour à l'école.
Pour en savoir plus ☞	▪ Synthèse « Handicap et famille » : [cliquez ici] ▪ Communication des députées auditionnées le 13 mai : [cliquez ici] ▪ Courrier du Collectif Handicaps : [cliquez ici]

Covid-19 et handicap : alerte sur la dégradation des conditions de vie

Le 20 mai 2020, par un courrier adressé à Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé, et Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, **APF France handicap a alerté sur la dégradation des conditions de vie des personnes en situation de handicap et de leurs proches**.
Les mesures prises ces dernières semaines par le Gouvernement sont insuffisantes. Le refus persistant du Gouvernement d'octroyer l'aide de solidarité aux familles les plus modestes à tous les bénéficiaires de l'AAH (pas seulement à ceux qui touchent l'APL) ne fait que renforcer ce sentiment.
APF France handicap attend des autorités qu'elles prennent des mesures d'urgence dans les domaines de la santé, des aides humaines liées à la prestation de compensation du handicap (PCH), de la continuité des droits et des aides techniques. Ces mesures doivent être accompagnées sur les territoires car les consignes nationales ne sont pas suffisantes pour que cela se traduise effectivement dans les faits.
☞ Pour lire le courrier, cliquez ici

SANTÉ

Ségur de la Santé *Lancement le 25 mai 2020*	Le 25 mars 2020, le Président de la République a pris l'engagement qu'à l'issue de la crise du Covid-19, « un plan massif d'investissement et de revalorisation de l'ensemble des carrières » sera construit pour l'hôpital. Le 25 mai, le Premier ministre et Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, ont lancé le « Ségur de la Santé » : **un mois de concertation, jusqu'à la fin du mois de juin, avec les acteurs du système de santé**. Cette concertation s'organise autour de concertations nationales, des retours d'expérience dans les territoires à partir du 29 mai et d'une consultation en ligne via un espace d'expression dématérialisé ouvert début juin. Ces concertations doivent reposer sur quatre piliers : 1. **Transformer les métiers et revaloriser ceux qui soignent**. 2. **Définir une nouvelle politique d'investissement et de financement** au service des soins. 3. **Simplifier** radicalement les organisations et le quotidien des équipes. 4. **Fédérer** les acteurs de la santé dans les territoires au service des usagers. Les conclusions du Ségur de la Santé sont attendues pour mi-juillet.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP Alain Rochon a été invité à la réunion de lancement de ce Ségur de la Santé, aux côtés notamment de France Assos Santé et de la CNS. Le 28 mai, **le Collectif Handicaps a adressé un courrier à Olivier Véran pour être associé à la concertation du Ségur de la Santé** : ce Ségur pourra être couronné de succès qu'à la condition de dépasser une approche purement hospitalière pour une approche décloisonnée, intégrant pleinement les professionnels du médico-social sans oublier ceux de l'accompagnement à domicile qui ont su pendant toute la crise accompagner les personnes en situation de handicap et les familles. Un communiqué de presse a également été publié.
Pour en savoir plus ☞	▪ Communiqué de presse de lancement du Ségur de la santé : [cliquez ici] ▪ Discours du Premier ministre : [cliquez ici] ▪ Compte-rendu du Conseil des ministres du 20 mai 2020 : [cliquez ici] ▪ Courrier du Collectif Handicaps à Olivier Véran : [cliquez ici] ▪ Communiqué de presse du Collectif Handicaps : [cliquez ici]

Déconfinement et reprise de soins : les lignes directrices

La sortie du confinement initiée le 11 mai s'accompagne d'une reprise progressive de l'offre de soins sur le territoire. La doctrine politique nationale sur le sujet est déclinée dans plusieurs documents dont nous vous proposons une synthèse ☞ [cliquez ici]

- les lignes directrices sur **l'organisation générale des soins** ;
- **l'accompagnement du secteur médico-social** ;
- les **dérogations** liées au handicap ;
- la doctrine générale sur la **distribution de masques**.

Afin de mieux étayer nos revendications sur les difficultés rencontrées depuis le confinement et dans la reprise des soins, **APF France handicap lance un appel à témoignage** :

- Quel soin a été déprogrammé ? (préciser la fréquence)
- Par quel professionnel de santé ? (généraliste, spécialistes, paramédicaux …)
- Où ? (cabinet de ville, à l'hôpital, à domicile)
- Quelles conséquences observez-vous ?
- Avez-vous été appelé pour reprogrammer vos soins ? Par qui et pour quels soins ?

Merci d'envoyer une réponse par type de soins à aude.bourden@apf.asso.fr

Covid-19 et précarité : alerte sur la santé

Le 5 mai, France Assos Santé et le Collectif ALERTE dont APF France handicap est membre, ont publié un **communiqué de presse faisant état de leurs préoccupations concernant la dégradation de la santé des personnes en situation de précarité et la multiplication des zones de non-droit**. Les associations formulent quatre principes d'action à mettre en œuvre de toute urgence pour faire face à la dégradation de l'accès aux soins et à la santé des plus précaires :

- Garantir (enfin) l'accès aux droits pour les personnes en situation de vulnérabilité sociale.
- Instaurer une stratégie globale et massive de dépistage en direction des personnes en situation de précarité et vulnérabilité, et pas seulement auprès de celles qui ont été mises à l'abri ou hébergées en centres collectifs, et en mettant à leur disposition des masques gratuitement.
- Reconnaître le rôle des associations qui pallient les manquements de l'État.
- Mettre un terme à toutes les formes de discriminations liées à la situation de crise.

Pour en savoir plus :

☞ Notre article détaillé : [cliquez ici]
☞ Communiqué de presse : [cliquez ici]

Projet de loi urgence sanitaire : l'avis de la CNS

Le 6 mai, la Conférence nationale de santé (CNS) à laquelle participe APF France handicap, a rendu public son **avis sur le projet de loi portant prorogation de l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions**. Réuni le 30 avril, le Groupe de travail COVID-19 de la CNS a été alerté à propos de dispositions attentatoires aux droits des personnes dans l'avant-projet de loi qui donnait la possibilité d'une mise en isolement forcée, sur demande d'un directeur général d'ARS. Cette disposition n'a pas été retenue finalement dans le texte présenté en conseil des ministres.

La CNS formule quatre recommandations dans la perspective de prolongation de l'état d'urgence sanitaire :

- la **primauté du principe de responsabilisation et de renforcement de l'autonomie** de la personne ;
- la nécessité de **concerter et de mettre en débat** les mesures de lutte contre le Covid-19, au sein des instances de démocratie en santé, d'autant plus lorsqu'elles restreignent les libertés des personnes ;

- **veiller au caractère nécessaire, raisonnable, proportionnée, équitable, non discriminatoire** et conforme aux lois nationales, au règlement sanitaire et aux traités internationaux des éventuelles mesures coercitives, qui seraient mises en œuvre à l'égard de personnes infectées ;
- **veiller au respect des droits** et à prévenir les conséquences négatives pour les personnes infectées qui seraient mises en isolement.

Pour en savoir plus :
☞ Notre actualité dédiée : [cliquez ici]
☞ L'avis de la CNS : [cliquez ici]

ÉDUCATION

Déconfinement : les protocoles pour la reprise *Mai 2020*	Le Ministère de l'Education nationale et la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) ont publié mi-mai quatre protocoles détaillant les conditions et modalités de reprise de l'accueil de l'enfant mineur en collectif à l'aune du déconfinement : • **le plan d'action du déconfinement pour les modes d'accueil du jeune enfant** (petite enfance) : il détaille les actions à conduire à court et moyen terme et s'accompagne d'un guide ministériel sous forme de questions-réponses. • **la priorité donnée aux élèves en situation de handicap à l'école** : la note précise les modalités de retour à l'école pour les élèves en situation de handicap pour lesquels ce retour est possible. Lorsque ce n'est pas le cas, des instructions sont formulées pour assurer la continuité pédagogique des élèves maintenus à domicile. • **le protocole sanitaire et les missions des AESH** : le document détaille l'organisation de la reprise pour les AESH, leurs missions et les modalités d'accompagnement. Le renouvellement des contrats sera anticipé afin d'accompagner la prorogation des droits des élèves en situation de handicap prévue par ordonnance. • **les accueils collectifs de mineurs (accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, scoutisme)** : la réouverture des accueils collectifs de mineurs intervient de manière progressive depuis le 12 mai 2020. Le protocole détaille les règles et conditions d'organisation des activités ainsi que la conduite à tenir lors d'une suspicion ou d'un cas avéré de covid-19. A l'attention des professionnels éducatifs et médico-sociaux, ces protocoles s'appliquent à la première phase de déconfinement allant jusqu'au 2 juin.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **APF France handicap a formulé plusieurs remarques** en amont de la publication de ces protocoles et après leur publication pour qu'ils répondent aux besoins des enfants en situation de handicap en cette reprise inédite. Certaines de nos propositions ont été retenues. Ces documents sont amenés à évoluer en fonction de la situation épidémiologique et des remontées des personnes concernées sur leur application. **Nous vous invitons à nous faire part dès qu'elle se présente de toute décision contraire à l'intérêt de votre enfant** pour que nous la fassions suivre aux autorités compétentes : benedicte.kail@apf.asso.fr
Pour en savoir plus ☞	▪ Notre article détaillé « Enfance, jeunesse, accompagnement : les protocoles pour la reprise » : [cliquez ici] ▪ Notre article détaillé « Retour à l'école : priorité aux élèves en situation de handicap » : [cliquez ici]

ACCÈS AUX DROITS

Confinement et handicap : veille sur l'accès aux droits et la vie à domicile

APF France handicap effectue une veille nationale au sein du réseau sur l'application des dispositions prises dans le cadre de la crise d'urgence sanitaire liée à la lutte contre la propagation du Covid-19 avec un focus sur 4 questions :
- les nouvelles modalités d'organisation des MDPH sur cette période ;
- la question du maintien des droits attribués par les MDPH ;
- la question du déclenchement et de la mise en œuvre de la PCH en urgence et/ou suivi des plans d'aide au domicile pour faire face à cette période difficile et hors normes ;
- la question des aides techniques.

Des éléments de réflexion et des propositions sont également formulés pour une mise en œuvre rapide de la loi pour l'évolution de la Prestation de Compensation du Handicap récemment adoptée par le Parlement.
Cette veille est envoyée au cabinet de Sophie Cluzel, à la DGCS et à la CNSA qui sont en attente de ces données afin d'agir en conséquence dans leurs directives aux MDPH, conseils départementaux, CAF, etc.
Pour en savoir plus :
☞ La note détaillée : [cliquez ici]

RESSOURCES

Plan de rebond solidaire : rencontre avec la Secrétaire d'Etat Christelle Dubos

Fin avril, à l'approche du déconfinement et de la sortie des dispositifs de crise, le Collectif Alerte dont APF France handicap est membre, a appelé à un **plan de rebond solidaire** dans une contribution adressée au Président de la République, au Premier ministre, aux cabinets des ministres, au Défenseur des droits et aux parlementaires.
Pour les personnes en situation de handicap, **APF France handicap a demandé également l'ouverture de la prime exceptionnelle à tous les bénéficiaires de l'AAH, un plan de lutte contre l'isolement des personnes en situation de handicap en précarité et un plan d'investissement logement / hébergement intégrant des critères d'accessibilité**.
Le 20 mai, **une réunion s'est tenue entre le Collectif Alerte et la Secrétaire d'Etat Christelle Dubos ainsi que la Délégué interministérielle à la lutte contre la pauvreté Marine Jeantet**. Un plan de relance sociale est effectivement en cours d'élaboration, mais le Gouvernement attend encore de mesurer les effets socioéconomiques de la crise pour définir les axes de soutien aux plus fragiles. L'élargissement de la prime exceptionnelle aux bénéficiaires de l'AAH n'est plus à l'ordre du jour, alors qu'un précédent rendez-vous avec la Secrétaire Générale Adjointe de l'Elysée avait semblé ouvrir la voie à l'élargissement de cette prime. Un nouveau rendez-vous est prévu prochainement avec le Haut-Commissaire à l'inclusion vers l'emploi sur le soutien à apporter au secteur de l'Insertion par l'activité économique (IAE). A noter également que la reprise de la concertation autour de la création d'un revenu universel d'activité ne semble pas à l'ordre du jour et n'est pas prioritaire dans l'agenda gouvernemental à ce stade.
Nous restons pleinement mobilisés dans le cadre de ces échanges et vous tiendrons informés des suites qui seront données.
Pour en savoir plus :
☞ Notre article détaillé « Covid-19 et précarité : le Collectif Alerte demande un plan de rebond solidaire » : [cliquez ici]
☞ Contribution du Collectif Alerte : [cliquez ici]

AUTONOMIE

Projet de loi dette sociale et autonomie *Déposé le 29 mai 2020 à l'Assemblée nationale*	Le 27 mai en Conseil des ministres, Olivier Véran et Gérald Darmanin ont présenté **un projet de loi organique et un projet de loi ordinaire relatifs à la dette sociale et à l'autonomie**. Ces textes doivent permettre : • une reprise de dette de 136 milliards d'euros par la caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES) ; • **l'ouverture des travaux pour la création d'une nouvelle branche de la sécurité sociale relative à l'autonomie**. Les textes prévoient : • d'ici à la discussion du PLFSS pour 2021, **la remise au Parlement d'un rapport** sur la création d'une nouvelle branche de la sécurité sociale couvrant le risque de perte d'autonomie et la création d'une annexe au PLFSS retraçant les grands agrégats financiers liés à l'autonomie ; • la **réaffectation d'une fraction de contribution sociale généralisée vers le financement de l'accompagnement du grand âge** (soit un montant de 2 milliards d'euros à partir de 2024). **Une concertation sera lancée** prochainement avec les partenaires sociaux, les collectivités territoriales et les acteurs impliqués dans la prise en charge de la perte d'autonomie pour définir les contours des mesures en faveur du grand âge (traduction législative dans le PLFSS 2021) et les solutions de financement à mettre en place pour la prise en charge de ce nouveau risque, d'ici 2024 mais aussi de manière pérenne.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **APF France handicap prend acte** de l'annonce de ces projets de loi et de la création d'un cinquième risque de sécurité sociale. **Avec le Collectif Handicaps, nous demandons à être pleinement associé à ce chantier**, afin de ne pas oublier les personnes en situation de handicap dès le lancement des travaux. **Un courrier à l'attention d'Olivier Véran et Sophie Cluzel** a été envoyé en ce sens, et un communiqué de presse a été publié : en effet, si le Collectif Handicaps a bien noté que les dernières communications du Gouvernement parlent de perte d'autonomie, et ciblent nommément les personnes handicapées, nous craignons toutefois que les concertations s'orientent principalement vers le champ du « grand âge ». Saisie pour avis et réunie en conseil exceptionnel le 26 mai, **la CNSA s'est abstenue sur les deux projets de loi** en raison des nombreuses incertitudes et non réponses qu'ils occasionnent. Une motion détaillant ses réserves et ses recommandations principales pour une grande loi autonomie a été adoptée le même jour.
Pour en savoir plus ☞	▪ Compte-rendu du Conseil des ministres du 27 mai 2020 : [cliquez ici] ▪ Dossier législatif du projet de loi organique : [cliquez ici] ▪ Dossier législatif du projet de loi ordinaire : [cliquez ici] ▪ Courrier à Olivier Véran et Sophie Cluzel : [cliquez ici] ▪ Communiqué de presse du Collectif Handicaps : [cliquez ici] ▪ Motion du Conseil de la CNSA : [cliquez ici]

EMPLOI

Plateforme « Mon Parcours Handicap » *Lancement 4 mai 2020*	Le 6 mai, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et la Caisse des Dépôts (CDC) ont lancé le **portail d'information numérique « Mon Parcours Handicap »**, à destination des personnes, proches, aidants, employeurs, etc. avec **un premier volet consacré à l'emploi et à la formation professionnelle**. Conçue dans une logique de point d'entrée unique d'information, d'orientation et de services, la plateforme a pour objectif de permettre aux personnes en situation de handicap de s'informer et d'effectuer leurs démarches en ligne grâce à un accès direct à des informations généralistes, des ressources nationales et de proximité,, des services personnalisés et sécurisés. Sur le volet emploi, « Mon Parcours Handicap » offre dès à présent un **accès à l'outil ANDi**, un service permettant à toute personne en situation de handicap souhaitant définir ou confirmer son projet professionnel de trouver une immersion professionnelle (PMSMP) proche de chez elle, dans l'entreprise de son choix. 100 % accessible, la plateforme « Mon Parcours Handicap » **proposera à terme des contenus d'information et de service sur l'ensemble du parcours de vie** des personnes en situation de handicap.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **APF France handicap salue le lancement de cette plateforme** qui doit soutenir l'accès à l'emploi et à la formation des personnes en situation de handicap. Nous suivrons attentivement la mise en œuvre de cet outil et ses retombées opérationnelles dans les prochains mois.
Pour en savoir plus ☞	▪ Notre actualité dédiée : [cliquez ici] ▪ La plateforme Mon Parcours Handicap : [cliquez ici]

Enquête Agefiph/Ifop : la situation des personnes handicapées pendant la crise de coronavirus

Le 19 mai 2020, l'Agefiph a présenté les résultats d'une consultation menée avec l'Ifop auprès des personnes handicapées sur leur **vécu professionnel pendant la crise sanitaire liée au Covid-19**. Objectif de l'enquête : comprendre comment le confinement affecte le quotidien des personnes en situation de handicap. Plus de 4 400 personnes ont répondu. Les grands constats :

- Un même ressenti entre personnes handicapées et grand public sur le vécu en lien avec le travail pendant le confinement.
- Vécu du confinement, une légère différence d'appréciation : 60 % des répondants l'ont mal vécu.
- Des différences d'appréciation quant aux risques sur le pouvoir d'achat/perte de revenus : 56 % des répondants en situation de handicap estiment que leur perte de revenus est due principalement au Covid-19. Seulement 32 % des personnes interrogées sont optimistes sur l'avenir.

☞ **Pour en savoir plus** : [cliquez ici]

ACCESSIBILITÉ

Décret transports et déconfinement *11 mai 2020*	Le décret du 11 mai 2020 « prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire » impose le port du masque pour les voyageurs de 11 ans ou plus dans les transports. Son article 14 introduit une dérogation : *« Dès lors que par nature le maintien de la distanciation physique n'est pas possible entre la personne en situation de handicap et la personne qui l'accompagne, cette dernière met en œuvre les mesures sanitaires de nature à prévenir la propagation du virus.* **L'obligation du port du masque prévue au présent décret ne s'applique pas aux personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation qui mettent en œuvre les mesures sanitaires** de nature à prévenir la propagation du virus ».
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **APF France handicap prend acte** de la parution de ce décret et suit attentivement les modalités d'organisation du transport des personnes en situation de handicap et leurs accompagnants dans la période de sortie de confinement. **Notamment, nous échangeons actuellement avec la SCNF** pour résoudre les difficultés résultant de leur décision de suspendre temporairement le port du bagage pendant la crise sanitaire. Nous vous tiendrons informés des suites de cette action.
Pour en savoir plus ☞	▪ Décret du 11 mai 2020 : [cliquez ici] ▪ Site d'information de la SNCF sur la mobilité des personnes en situation de handicap : [cliquez ici]

COVID 19 – APPELS SIGNES PAR APF FRANCE HANDICAP

Déconfinement : les 15 mesures du Pacte du pouvoir de vivre

Le Pacte du pouvoir du vivre a publié début mai les 15 mesures qu'il juge indispensables à prendre dès la sortie du confinement. **Les 55 organisations membres du Pacte du pouvoir de vivre dont APF France handicap, ont adressé un courrier au Premier ministre** pour relayer la parole de ceux qui n'ont pas voix au chapitre et, souvent dans l'invisibilité, rencontrent d'importantes difficultés. Le Pacte du pouvoir de vivre fera dans un second temps une série de **propositions structurelles visant à une profonde transformation sociale, écologique et démocratique de notre pays**.

Par courrier de réponse le 18 mai, le Premier ministre a indiqué « partager la conviction qu'il faudra tirer les enseignements de la crise sanitaire et savoir combiner décisions de court, de moyen et de long terme, associer préoccupations écologiques, sociales, de souveraineté et de compétitivité, dans un cadre européen plus solidaire » et appelle à une concertation étroite entre le Gouvernement, la société civile et le Parlement.

Pour en savoir plus :

☞ Notre article détaillé : [cliquez ici]

☞ Les 15 mesures indispensables pour la fin du confinement : [cliquez ici]

☞ Courrier de réponse du Premier ministre : [cliquez ici]

Covid-19 et relance : signez l'Appel à la reconstruction

APF France handicap est signataire, avec 75 organisations, d'un appel commun à une reconstruction écologique, sociale et sanitaire. Une interpellation de la société civile, ouverte à la signature de tous, fondée sur des propositions concrètes, et une campagne de mobilisation citoyenne à destination des élus.
Les organisations interpellent les autorités sur des demandes concrètes :
- garantir la pérennité des activités essentielles assurées par nos services publics ;
- développer massivement les activités et métiers nécessaires à une reconstruction écologique et sociale ;
- imposer le ralentissement des activités qui mènent à des désastres écologiques et sociaux.

L'Appel est ouvert à la signature des citoyens. La mobilisation sera rythmée par des campagnes de sollicitation des élus, à mesure que de nouvelles propositions apparaîtront dans le débat public.
☞ Pour en savoir plus et signer l'Appel, cliquez ici

Conseil Français des personnes Handicapées Pour les questions Européennes

INFORMATIONS DU CFHE

Le Conseil Français des personnes Handicapées pour les questions Européennes (CFHE) – dont APF France handicap est membre fondateur - **édite une lettre d'information** qui présente chaque mois les activités du CFHE, ainsi que les informations importantes concernant les législations européennes, la mise en œuvre de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées et les évènements organisés autour de ces thématiques.
☞ Le dernier numéro de la lettre : [cliquez ici] , pour s'abonner à cette lettre d'information : [cliquez ici]

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

JUIN 2020		
Courant juin	Examen des projets de loi sur dette sociale et autonomie	Parlement
JUILLET 2020		
14 juillet	Hommage national aux soignants engagés dans la lutte contre le Covid-19	Elysée
15 juillet	Clôture du « Ségur de la santé »	O. Véran

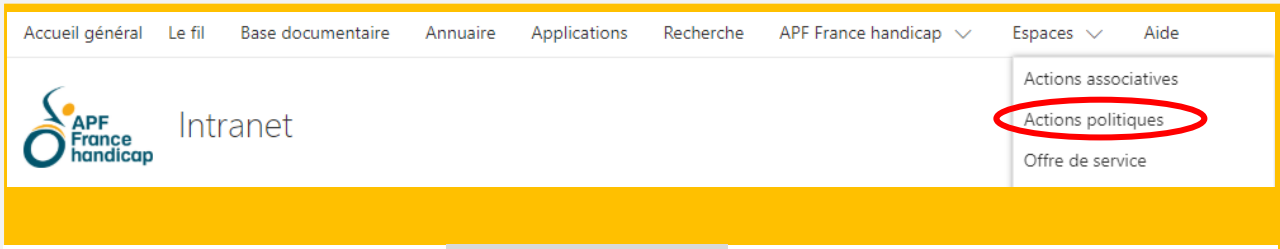

SUIVEZ SUR L'ESPACE INTRANET « Actions politiques », l'actualité « au fil de l'eau » des actions politiques d'APF France handicap (classement par thèmes), les numéros de la lettre d'actus et dans la bibliothèque, les plaidoyers, des ressources pédagogiques et les chiffres clés du handicap.